

ASSEMBLÉE NATIONALE3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 433

présenté par
M. Poisson

ARTICLE 4

Supprimer les alinéas 17 à 19.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.

Alinéa qui vise à permettre un système dérogatoire de financement de la formation à 0.8 %.